

Une autre façon de gérer la forêt : les pratiques d'*Agdal* dans le Haut Atlas marocain

Héritées d'un passé lointain, les pratiques communautaires d'*Agdal*¹ sont omniprésentes dans les sociétés agropastorales berbères (*amazighes*) de l'Atlas marocain. Il s'agit de mises en défens (interdictions d'usage), le plus souvent saisonnières, portant sur des ressources spécifiques au sein d'un territoire délimité. Une des caractéristiques essentielles de l'*Agdal* est l'alternance de période d'ouverture et de fermeture du territoire. Selon la nature des ressources protégées, on distingue des *Agdals* pastoraux, forestiers, fruitiers, agricoles ou fourragers, plus rarement des *Agdals* de plantes mellifères ou encore des *Agdals* marins sur le littoral... L'*Agdal* permet aussi la protection de ressources créées par l'homme (habitat, source, canal etc.). Au-delà d'une pratique ou d'un savoir, l'*Agdal* est un concept « traditionnel » potentiellement mobilisé pour faire face aux situations d'insécurité touchant les ressources collectives (Auclair & Alifriqui, 2011).

Nous développons ici l'exemple des *Agdals* forestiers du Haut Atlas central. Ces espaces arborés sont gérés par des communautés villageoises qui instaurent des mises en défens temporaires concernant la coupe de bois et de fourrage foliaire. Dans la vallée des Ayt Bouguemmez (notre site d'étude dans le Haut Atlas central²), les forêts sont constituées de chêne vert (*Quercus ilex*) et de trois espèces de genévrier³ dont la composition varie en fonction des conditions écologiques. Les espaces forestiers fournissent des ressources diversifiées nécessaires aux populations rurales :

- le bois utilisé pour la cuisson des aliments et le chauffage des habitations ;
- les perches et les poutres utilisées pour la construction des charpentes ;
- le fourrage foliaire, source d'appoint essentielle pour l'alimentation des troupeaux en hiver. La forêt est parcourue par le bétail la plus grande partie de l'année. Elle constitue en outre une réserve foncière dans laquelle les habitants puisent au besoin pour étendre par défrichement leurs cultures vivrières (orge et seigle).

Deux régimes coutumiers (*Agdal* / hors *Agdal*), aisément repérables dans le paysage, caractérisent les territoires forestiers gérés par les communautés villageoises :

- **Le territoire « *Agdal* »** est placé sous la maîtrise exclusive d'une communauté. Chaque village de la vallée possède un ou deux *Agdals* forestiers dont la superficie varie de 20 à 200 ha. Ces territoires sont mis en défens la plus grande partie de l'année (interdiction de coupe de bois vif). L'exploitation des ressources de l'*Agdal* (fourrage foliaire, bois de feu, perches de construction) fait l'objet de nombreuses règles instaurées par les assemblées villageoises (*Jmaâ*). La mise en défens est levée sur décision de la *Jmaâ*, généralement pour une courte période en hiver quand la couverture neigeuse empêche le déplacement des hommes et des troupeaux.
- **Le territoire « hors *Agdal* »** est le plus souvent revendiqué et exploité par plusieurs villages. L'espace forestier « hors *Agdal* » est ouvert aux usages tout au long de l'année et ne comporte pas (ou peu) de règles d'exploitation.

Sécuriser l'usage des ressources forestières

« L'*Agdal*, c'est la sécurité de la tribu ». Cette affirmation fréquente des habitants suggère une interprétation de l'*Agdal* en tant que pratique communautaire anti-aléatoire. Dans nos travaux, quatre principaux arguments montrent le rôle de l'*Agdal* dans la gestion collective des risques et la sécurisation de l'usage des ressources forestières dans l'espace et le temps :

- La conservation des ressources forestières sur le long terme. Les mises en défens saisonnières s'accompagnent d'effets écologiques induits sur le long terme. Dans les *Agdals* forestiers de la vallée des Ayt Bouguemmez, le maintien sur le temps long⁴ du couvert arboré et de la biomasse disponible dans ces espaces (Hammi et al., 2011) garantissent la continuité des usages villageois et de l'approvisionnement en produits forestiers.
- La réservation d'un stock « sur pied » permettant de faire face à l'aléa. La mise en défens des ressources de l'*Agdal* permet la constitution d'une réserve « sur pied » dont l'utilisation différée permet de faire face à l'aléa. De ce point de vue, l'*Agdal* est un « filet de sécurité » particulièrement utile dans les milieux

montagnards de l'Atlas. En l'absence de stocks fourragers importants, le fourrage foliaire de chêne vert et de genévrier, protégé dans les *Agdals* forestiers, permet de nourrir les animaux à l'étable en cas de forte chute de neige au cours de l'hiver (Cordier & Genin, 2008).

- La gestion d'une diversité de ressources complémentaires. La gestion « *Agdal* » est caractérisée par un ensemble de règles et de prescriptions encadrant les pratiques d'exploitation des ressources. Sur le terrain, ces règles déterminent des espaces-ressources différenciés (*Agdal* / hors *Agdal*) procurant aux usagers une gamme de produits complémentaires nécessaires au maintien de leurs moyens d'existence. Cette différenciation spatiale est à l'origine d'une mosaïque paysagère support d'une biodiversité écosystémique (Genin & Simenel, 2011).
- La sécurisation des droits et la gestion des conflits à propos des ressources. Les conflits et la concurrence à propos des ressources forestières constituent une menace permanente susceptible d'affecter la pérennité des usages. Cette menace est contenue et gérée, dans une certaine mesure, par la gestion « *Agdal* » qui détermine les conditions d'appropriation des ressources. Et au sein de la communauté des usagers, les règles d'exploitation et de répartition des ressources, qui reposent sur des valeurs égalitaires, permettent de limiter les conflits et de gérer la concurrence.

À travers ces quatre points, les pratiques d'*Agdal* répondent aux aléas biologiques et climatiques affectant les ressources forestières et leur usage ; aux aléas démographiques et socio-politiques conduisant à l'intensification des conflits et de la concurrence à propos de ces ressources. Les deux aspects sont intimement liés dans l'institution de l'*Agdal* qui apporte une réponse territoriale globale face aux risques socio-écologiques touchant les ressources forestières. Dans l'*Agdal*, appropriation et gestion des ressources sont indissociables. Les conflits et la concurrence à propos des ressources déterminent dans une large mesure les règles de gestion. Ils participent pleinement à la régulation collective.

L'*Agdal* au croisement des approches socio-écologiques et patrimoniales

L'*Agdal* détient les attributs d'un patrimoine communautaire : « conserver pour transmettre ». En sécurisant l'usage des ressources forestières dans le temps et dans l'espace, la gestion « *Agdal* » contribue de manière essentielle à la reproduction sociale des communautés dépendantes de ces ressources, au maintien de leur autonomie et de leur identité. L'*Agdal* est en étroite concordance avec la définition du patrimoine proposée par Henri Ollagnon (2000)⁵. Les représentations locales et les pratiques rituelles soutiennent les règles de l'*Agdal* et étayent le statut de protection d'un territoire-patrimoine garant de la mémoire collective et de l'identité communautaire (Auclair et al., 2010). Les pratiques d'*Agdal* participent à l'édification de la résilience du système socio-écologique, c'est-à-dire la capacité du système « intégrant hommes et écosystèmes » à absorber les perturbations tout en conservant ses structures. L'*Agdal* présente les caractéristiques d'une gestion des ressources « du point de vue de la résilience » :

- des règles reposant sur des savoirs locaux, conçues et mises en œuvre par les usagers eux-mêmes (participation et auto-organisation) ;
- un système de gestion flexible, ajusté en permanence en fonction du « *feed-back* » socio-écologique, réservant une large place à l'expérience et à l'apprentissage ;
- la gestion d'une diversité de ressources complémentaires permettant le maintien des moyens d'existence et la minimisation des risques.

Ces résultats suggèrent une interprétation systémique qui transcende les champs disciplinaires : l'*Agdal* est un patrimoine communautaire permettant de répondre à l'insécurité liée à l'usage des ressources naturelles, contribuant à l'édification de la résilience et à l'adaptabilité du système socio-écologique. Le concept local d'*Agdal* permet de jeter un pont heuristique entre des approches aujourd'hui au cœur du débat sur la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles :

- les approches patrimoniales développées au sein de la communauté scientifique francophone et en Europe ;
- les différents champs de recherche interdisciplinaires développés principalement dans la communauté scientifique anglophone autour des concepts de système socio-écologique (SSE) et résilience.

Inventer les *Agdals* de demain

Longtemps considéré comme une relique du passé, l'*Agdal* trouve aujourd'hui une résonance nouvelle avec le succès du développement durable et le constat d'échec des institutions « modernes » pour gérer les ressources collectives dans les régions rurales dites marginales. L'objet « *Agdal* » recouvre aujourd'hui d'importants enjeux, sur le plan scientifique et éthique, du point de vue de la gestion « effective » des ressources. Car derrière l'*Agdal*, se profilent des questions cruciales pour le devenir des populations rurales : la gouvernance de l'accès et de l'usage des ressources naturelles collectives, support de revendications territoriales et politiques, la vulnérabilité et la résilience des sociétés agropastorales confrontées à la globalisation et au changement climatique, le rapport à l'Etat et aux institutions nationales... Le cas de l'*Agdal* marocain permet de poser de manière exemplaire les enjeux liés aux savoirs et concepts locaux dans le contexte de transformation des espaces ruraux des pays du sud.

Au croisement des approches communautaires, socio-écologiques et patrimoniales, le concept local d'*Agdal* est porteur d'une conception holistique du rapport à l'environnement et aux ressources, « par-delà nature et culture » (Descola, 2005). Or l'*Agdal* est confronté depuis un siècle à une autre vision du monde et de l'environnement, importée d'Europe et reposant sur la séparation des éléments naturels et culturels. La pratique traditionnelle de l'*Agdal*, cas d'école *in situ* de « gestion durable », est un beau conte mis à mal par les transformations contemporaines du monde rural. Les sociétés rurales de l'Atlas, démunies sur le plan matériel, subissent de multiples contraintes qui limitent la portée des régulations locales. L'*Agdal* a un impact bien réel sur les ressources arborées et leur dynamique dans la vallée des Ayt Bouguemmez ; mais dans un contexte de forte croissance démographique depuis les années 1960, il n'a pu empêcher la disparition de près de 20 % de la superficie forestière (Hammi et al., 2011). Tout au long du XX^e siècle, les formes de sécurisation de l'usage des ressources, la perception même de ce qui fait ressource ont connu de profonds changements. Les pratiques d'*Agdal* sont confrontées à la transformation des systèmes de production et d'activité, à l'ouverture sur le marché, à l'individualisation des comportements entraînant l'affaiblissement de la régulation communautaire ; à l'intervention publique instaurant de nouvelles formes institutionnelles de sécurisation et de gestion.

Face à ces transformations, l'*Agdal* présente d'étonnantes capacités d'adaptation et de résistance. Cependant, de plus en plus connectées aux institutions nationales dont elles réclament le soutien et l'arbitrage, les pratiques d'*Agdal* se transforment et perdent en autonomie. Dans une perspective de « conservation participante » et de « co-management adaptatif » de l'environnement et des ressources naturelles, nous proposons d'inventer aujourd'hui les *Agdals* de demain afin de tirer le meilleur parti d'un concept local qui fait sens pour la population et dont nous avons souligné la valeur heuristique.

1 plur. *Igudlan / Igdalen*

2 Les programmes de recherche AGDAL (2003-2007) et POPULAR (2007-2010), objet d'un partenariat entre l'Université Cadi Ayyad de Marrakech (UCAM) et l'IRD.

3 *Juniperus thurifera*, *Juniperus oxycedrus*, *Juniperus phoenicea*

4 Étude réalisée à partir de l'analyse de documents aériens sur la période 1964-2002.

5 « [le patrimoine est] un ensemble d'éléments matériels et immatériels centré sur le titulaire, qui concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace à un univers évolutif ».

Auteur : **Laurent Auclair**



Qu'est-ce qu'une forêt ?

Les habitants
de la forêt

Représentations,
usages, pratiques

Politiques et
dynamiques forestières

Coordination générale :
Catherine Fontaine

Conseillers scientifiques :
Geneviève Michon
Bernard Moizo

Conception graphique :
Pascal Steichen



Année internationale
des forêts 2011

Des forêts pour les hommes

Des forêts et des hommes



Nature menacée ou forêt des hommes ? : Pour une lecture humaniste des forêts

Après 2010 - Année Internationale de la Biodiversité, l'ONU a proclamé 2011 Année internationale des forêts.

Cette initiative montre combien les forêts sont devenues l'objet de l'attention du monde entier et pas seulement des pays qui les habitent. L'enjeu forestier est mondial : les forêts couvrent un tiers de la surface du globe et abritent près des deux tiers des espèces animales et végétales recensées ; leur rôle est essentiel dans la régulation du climat ou dans l'atténuation des impacts du changement climatique. Malgré les recommandations successives pour une meilleure gestion des forêts menacées (Rio 1992, Nagoya 2010), les forêts tropicales et boréales continuent à perdre du terrain alors que les forêts d'Europe progressent, mais parfois aux dépens de paysages agricoles centenaires.

Nature menacée ou forêt des hommes ? >>

Contact auteurs :

Geneviève Michon

Bernard Moizo

Liens utiles

Texte intégral en
PDF

